

La Défense nationale autour d'un parcours Citoyen.

Cette proposition s'articule autour d'une **double singularité** :

- intégrer la séquence sur la Défense nationale dans un parcours citoyen (PARCOURS).
- intégrer la séquence sur la Défense nationale à l'issue de chaque thème d'histoire (FILE).
 - o = donner du sens à cette séquence d'EMC, en faire un support aisément identifiable dans le cadre d'un parcours.

Cette séquence s'articule **autour de 3 séances** :

- 1 : **LA DEFENSE NATIONALE : LES ACTEURS.**
 - o à l'issue du THEME 1. L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945).
- 2 : **LES ENJEUX DE LA DEFENSE NATIONALE.**
 - o à l'issue du THEME 2. Le monde depuis 1945.
- 3 : **L'ORGANISATION DE LA DEFENSE NATIONALE.**
 - o à l'issue du THEME 3. Françaises et Français dans une République repensée.

Au cours de ces 3 temps :

- les élèves travaillent autour d'une **problématique générale** :
 - o en quoi les citoyens participent-ils à la Défense nationale ?
- les **4 domaines de l'EMC** au collège sont investis :
 - o la sensibilité, l'engagement, le droit et la règle, le jugement.
- **3 compétences** sont travaillées :
 - o Exercer son esprit critique ; Comprendre et analyser des documents ; Connaître et comprendre la Règle et le Droit.

Séance 1 : La Défense nationale, les acteurs (= qui?).

Autour du domaine de l'ENGAGEMENT.

Compétences travaillées :

- Analyser et interpréter des affiches.
- Exercer son esprit critique.

Objectifs et connaissances :

- comprendre les principes et les valeurs des sociétés démocratiques.
- comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi.

Déroulement de la séance (1h) :

- accroche : [Clip 2016, s'engager.fr](http://Clip2016.s'engager.fr)
 - o l'objectif est d'introduire le thème de la Défense nationale par une mise en scène de l'engagement à travers un document visuel (analyse du jeu des images, du rythme, de la musique, de la voix off, des paroles énoncées).
 - qu'au cours du 20^{ème} d'autres supports ont été utilisés pour évoquer l'engagement des citoyens, ce travail s'appuie sur des documents évoqués dans le THEME 1 d'histoire.

Documents projetés pour remplir la première ligne du tableau :

Histoire du service militaire en France :

5 septembre 1798 : Loi Jourdan instaurant le service militaire obligatoire pour les hommes de 20 à 25 ans.

1818 : Service militaire porté à 6 années.

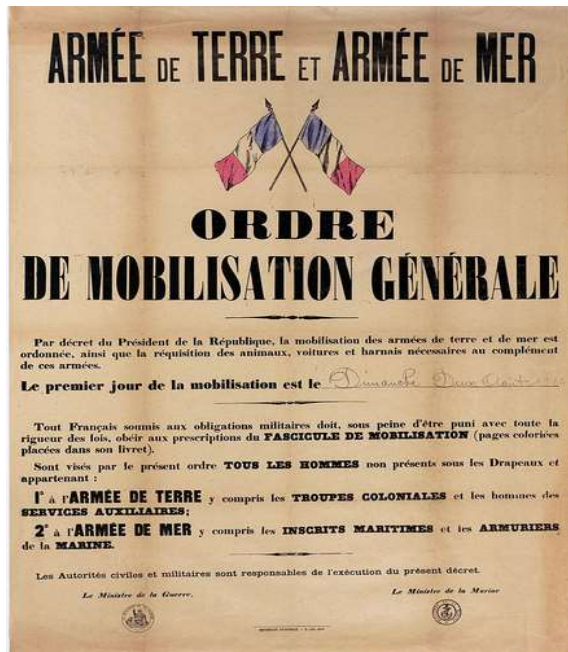
1872 : Service militaire rétablis à 5 années.

1913 : Service militaire obligatoire de 3 années.

1939 : Service militaire obligatoire à 2 années.

1993 : Service obligatoire de 10 mois.

1997 : Suppression du service militaire obligatoire et début de la professionnalisation de l'armée.



2Affiche "Ordre de la mobilisation générale", 2/08/1914, BNF



1 Tract appelant à manifester en Vaucluse le 14 juillet 1942 - rédigé par le front patriotique de la jeunesse

Documents pour l'activité – 2^{nde} ligne du tableau.



La professionnalisation de l'armée en 1996-

Extraits du [discours de M. Jacques Chirac](#), Président de la République, sur la réorganisation et la professionnalisation de l'armée, la modernisation de l'industrie de défense et le projet de suppression du service national, Paris le 23 février 1996.

En cette fin de siècle où notre pays se trouve placé dans une situation stratégique sans précédent, je crois qu'on peut dire, dans son histoire, situation qui le conduit à redéfinir les conditions et les modalités de sa défense, il m'a paru naturel de choisir ce lieu pour expliquer, en tant que Chef des armées.(...)

Rendue universelle en 1905, la conscription obligatoire se voulait une réponse au désastre de 1870. Seule la levée en masse pouvait alors permettre de compenser la puissance démographique et la supériorité technique de nos adversaires. La Grande guerre devait tragiquement valider ce choix. La victoire glorieuse de 1918 laissait une France unie par la fraternité des tranchées, mais épuisée, meurtrie, par la disparition d'une partie importante de sa jeunesse.

- En dépit des avertissements prémonitoires du colonel de Gaulle, l'armée de la Marne et de Verdun, figée dans ses conceptions, abritée par un mur illusoire, fut balayée en un mois par l'ancien adversaire qui avait su lui tirer les leçons de sa défaite et faire les réformes qui s'imposaient. Nos troupes mal entraînées et mal armées découvraient, stupéfaites, l'alliance du mouvement et du feu, les concentrations de chars et d'avions, ce qu'il faut bien appeler le professionnalisme d'une armée volontaire et soudée. On sait ce qu'il en advint.(...)

Mesdames et messieurs, comme l'écrivait le général de Gaulle en 1932, "nous devons non pas conserver l'armée de nos habitudes, mais construire l'armée de nos besoins". (...) C'est sur les propositions du ministre de la défense, préparées en concertation très étroite, bien sûr, avec le chef d'état-major des armées, les chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air et le directeur général de la Gendarmerie nationale, que j'ai pris, en Conseil de défense, les décisions que je veux maintenant évoquer devant vous.

- Elles seront mises en œuvre dans le cadre d'une loi de programmation militaire présentée au Parlement au mois de mai prochain et qui couvrira la période de 1997 à 2002.

- Au terme de ces six années, la France disposera d'une armée professionnelle adaptée à ses besoins de sécurité et à ses responsabilités internationales. (...) »

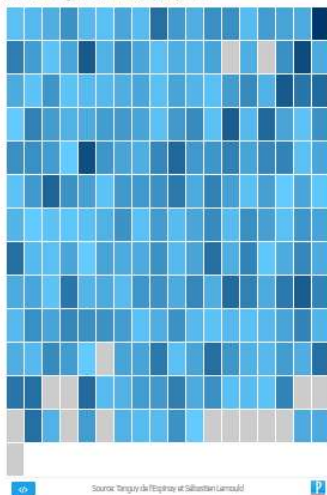
- mise en activité des élèves :

- dans un 1^{er} temps, à l'aide de 3 documents projetés les élèves réinvestissent des aspects vus précédemment au cours du thème 1 d'histoire pour compléter la 1^{ère} ligne du tableau :
 - document 1. Histoire du service militaire en France.
 - document 2. Affiche ordre de mobilisation générale du 2 août 1914.
 - document 3. Tract appelant à manifester en Vaucluse le 14 juillet 1942 rédigé par le Front patriotique de la jeunesse.
- dans un 2^{ème} temps, un corpus documentaire (3 documents) permet de compléter la 2^{ème} ligne du tableau :
 - document 1. La professionnalisation de l'armée en 1996.
 - document 2. Les affiches JDC.
 - document 3. Les affiches de recrutement de l'armée Je veux être.

	Qui participe à la Défense nationale ?	De quel type d'engagement s'agit-il ?	Sur quelles motivations repose l'engagement ?
L'engagement dans la Défense au cours de la 1 ^{ère} moitié du 20 ^e s.	- hommes dans le cadre du service militaire. - femmes et hommes pour défendre des valeurs (ex : résistance)	- = engagement obligatoire. = engagement volontaire.	-défense du territoire et de la population. - défense de valeurs (ex : la liberté).
L'engagement dans la Défense aujourd'hui.	- hommes et femmes dans cadre d'une armée professionnelle. - hommes et femmes dans cadre JDC.	- = engagement volontaire. = engagement obligatoire.	- défense du territoire et de la population. - défense de valeurs (ex : la liberté).

Pour conclure la séance le clip vidéo d'introduction permet de compléter la réflexion sur l'engagement volontaire dans l'armée professionnelle autour d'un autre regard sur ce document qui ne mentionne pas les dangers liés à l'engagement :

Les militaires français morts au combat depuis 2000
Chaque carré représente un militaire tué au combat depuis 2000. Cliquez sur les carrés pour connaître les circonstances de leur décès. Plus un carré est clair, plus le soldat est tombé jeune. Quand le carré est grisé, les données ne sont pas disponibles.



- le document [Les militaires français morts au combat depuis 2000](#) permet à travers ce document interactif d'évaluer les dangers.

Séance 2 : la défense nationale, les enjeux (pourquoi ?).

autour des domaines de l'ENGAGEMENT et du JUGEMENT.

Objectifs et connaissances :

- comprendre le sentiment d'appartenance au destin commun de l'humanité.
- comprendre les engagements internationaux de la Défense française

au cours de la 1^{ère} heure :

Déroulement de la séance :

- accroche : [discours d'Emmanuel Macron à l'ONU le 17 septembre 2017](#)
 - o l'objectif est de saisir, à la suite du chapitre d'histoire Enjeux et conflits dans le monde après 1989, l'appartenance au destin commun de l'humanité, de saisir les enjeux du monde contemporain qui affectent les citoyens notamment le terrorisme.

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Si j'ai aujourd'hui le privilège de m'exprimer devant vous, je sais à qui je le dois. Je le dois à tous ceux qui, voici un peu plus de soixante-dix ans, se sont levés contre un régime barbare qui s'était emparé de mon pays, la France. Je le dois aux Nations qui ont entendu le cri de ces résistants et qui, d'Amérique, d'Afrique, d'Océanie, d'Asie, ont, vers les côtes françaises, envoyé à leurs secours leurs filles et leurs fils. Ils ne savaient pas tous ce qu'était la France, mais ils savaient que la défaite de la France était aussi la défaite d'idéaux qu'ils partageaient, dont ils étaient fiers et pour lesquels ils étaient prêts à mourir. Ils savaient que leur liberté et leurs valeurs, dépendaient de la liberté d'autres femmes, d'autres hommes vivant à des milliers de kilomètres d'eux.

Je le dois à ceux qui, la guerre finie, ont osé la réconciliation et ont reconstruit un nouvel ordre international. A ceux qui, comme René CASSIN, ont compris que les Droits de l'Homme étaient au cœur de la légitimité internationale. A ceux qui ont jugé les coupables, recueilli les victimes, réparé les fautes, à ceux qui ont voulu croire que les valeurs, que cette guerre avait bafouées, devaient reprendre leur place, les valeurs de tolérance, de liberté, d'humanité qui sont fondatrices des Nations unies. Pas parce que ces valeurs étaient belles, mais parce qu'elles étaient justes et permettaient d'éviter que le pire n'advienne.

Si je vous dis tout cela, ça n'est pas simplement pour vous parler d'Histoire, mais lorsqu'aujourd'hui, j'entends nombre de nos collègues parler du monde tel qu'il va, ils oublient un peu de cette Histoire dont nous venons, et que ce qui nous paraît exotique ou si loin de nous, si loin de nos intérêts immédiats est peut-être ce qui détermine et déterminera le plus nos vies.

Mesdames et Messieurs, si mon pays aujourd'hui possède, dans l'ordre des Nations, cette place un peu singulière, cela lui confère une dette, une dette à l'égard de tous ceux qu'on a privés de leur voix. Et je sais que le devoir de la France est de parler pour ceux qu'on n'entend pas. Car parler pour eux, c'est aussi parler pour nous, aujourd'hui ou demain. Et en ce jour, ce sont ces voix oubliées que je veux porter.

J'ai entendu Bana, citoyenne d'Alep, et c'est sa voix que je veux ici porter. Elle a vécu sous la terreur des bombardements, des polices et des milices, elle a connu les camps de réfugiés. Le peuple syrien a assez souffert pour que la Communauté internationale prenne acte d'un échec collectif et s'interroge sur ses méthodes.

Pour établir une paix durable et juste, il y a urgence à nous concentrer sur le règlement politique de la crise, par la transition, comme le Conseil de sécurité l'a acté à l'unanimité dans la résolution 2254, de 2015. La France est à l'initiative, avec ses partenaires, pour soutenir les efforts des Nations unies et enclencher enfin une feuille de route politique inclusive en Syrie. C'est pour cela que je souhaite que nous puissions lancer un groupe de contact avec tous les membres du P5 et l'ensemble des parties prenantes. Aujourd'hui, le format dit « d'Astana » peut être utile, mais il ne suffit pas. Et ces derniers jours ont mis en lumière bien des difficultés.

Donnons-nous les moyens réels d'enclencher les négociations. Car la solution sera, à terme, politique, et non militaire. C'est notre intérêt à tous, et d'abord bien entendu celui des Syriens.

Ensuite, l'absolue nécessité d'aménager les accès aux soins de tous et toutes, de permettre les structures médicales, de protéger les populations civiles. La France a décidé d'en faire l'une des priorités de sa présidence du Conseil de sécurité le mois prochain.

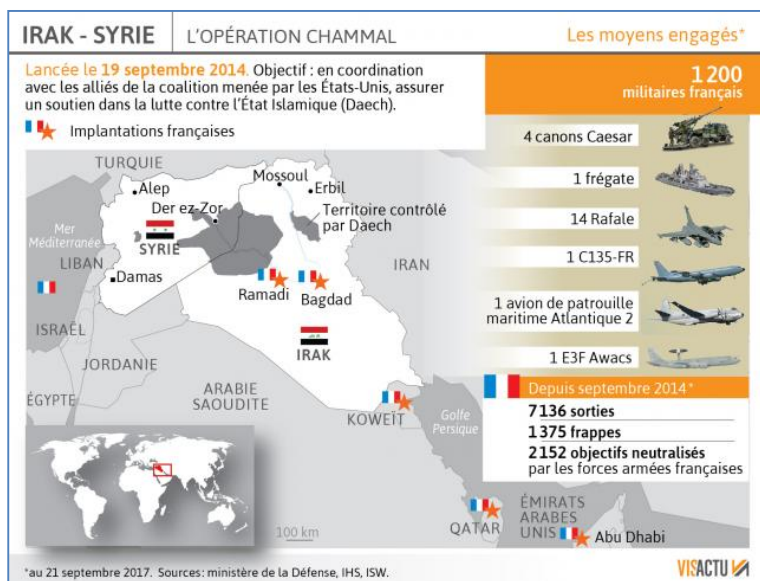
Agir pour le pays en Syrie, c'est agir pour le peuple syrien, mais c'est aussi nous protéger tous du terrorisme islamiste. Car en Syrie, en Irak, c'est contre le terrorisme que nous nous battons au premier chef. Nous agissons pour tous ceux qui ont péri dans ces attaques au cours des derniers mois. Car le terrorisme djihadiste a frappé sur tous les continents nos concitoyens, quelle que soit leur religion. Nous devons ainsi tous nous protéger en unissant nos forces, et notre sécurité devient la première priorité. C'est le sens des initiatives que la France porte pour lutter contre l'utilisation d'Internet par les terroristes, et contre toutes les sources de leur financement.

Un travail oral sur le document d'accroche permet de vérifier la bonne compréhension du document et des enjeux posés pour la Défense nationale, tout particulièrement en ce qui concerne le terrorisme. Cela permet ensuite d'établir une transition vers la mise en activité des élèves.

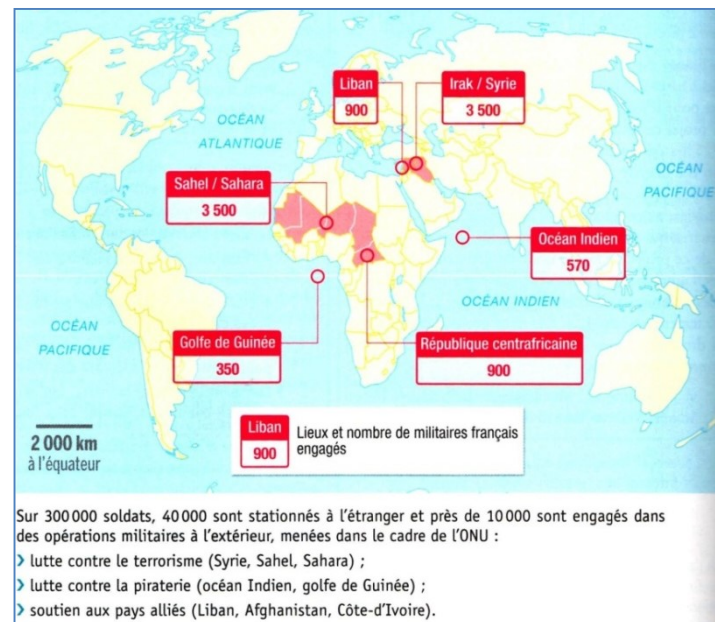
ACTIVITE ELEVE -

- autour du thème du terrorisme, 3 groupes sont constitués, travaillant chacun sur les engagements de la Défense nationale à différentes échelles (internationale, européenne, nationale).
 - 20 minutes sont laissées aux élèves pour analyser les documents et rédiger quelques lignes sur l'engagement et les moyens à leur échelle.
 - puis par groupe de 3 (un élève par échelle différente) les élèves participent à un travail coopératif leur permettant de synthétiser en quelques lignes les différents engagements de la Défense nationale.

A l'aide de ces documents présenter les engagements et les moyens de la Défense nationale contre le terrorisme à l'échelle internationale :



Document 1. Carte de l'opération Chammal



Document 3. Les opérations extérieures françaises (OPEX).

LES DEUX PILIERS DE L'OPÉRATION CHAMMAL

L'opération *Chammal* repose sur deux piliers complémentaires : un pilier « appui » destiné à soutenir les troupes engagées au sol contre *Daech* et à frapper les capacités militaires de l'organisation terroriste, y compris en profondeur, ainsi qu'un pilier « formation » au profit des forces de sécurité nationales irakiennes.

LE PILIER FORMATION EN SOUTIEN DE L'ARMÉE IRAKIENNE

Depuis deux ans, une centaine de militaires français est déployée à Bagdad au sein des *Task Force (TF)* Narvik et Monsabert afin de mener des actions de formation et participer au même objectif : améliorer les capacités de commandement et les savoir-faire tactiques des troupes irakiennes.

www.defense.gouv.fr

Document 2. Les piliers de l'opération Chammal.

A l'aide de ces documents présenter les engagements et les moyens de la Défense nationale contre le terrorisme à l'échelle européenne :

« La Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) permet à l'Union de jouer un rôle de premier plan dans les opérations de maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale. La PSDC, en s'appuyant sur des moyens civils et militaires, [...] permet aux États membres de l'UE de mettre en commun leurs ressources et [de] se doter de capacités de Défense solides leur permettant d'agir rapidement et efficacement. »

D'après le site Internet <http://eeas.europa.eu>, 2016.

Document 1. La politique européenne de sécurité et de défense.

Les attentats du 13 novembre l'ont démontré : à l'inverse des terroristes, les renseignements ne passent pas entre la France et la Belgique. Le Premier ministre français Manuel Valls et son homologue belge Charles Michel se sont donc engagés, lundi 1er février à Bruxelles, à renforcer la coopération antiterroriste entre leurs deux pays.

Première application concrète de cette coopération : un magistrat de liaison français sera posté à l'ambassade de France à Bruxelles pour "fluidifier plus encore l'entraide entre les deux pays" et "approfondir la connaissance de leurs systèmes juridiques et judiciaires".

L'empreinte belge est apparue immédiatement après les tueries du 13 novembre à Paris, revendiquées par l'organisation de l'État islamique (EI). L'enquête n'a fait que confirmer, jour après jour, la piste de la "filière de Molenbeek" - commune de Bruxelles - dans la préparation et l'exécution des attaques terroristes. Quatre des neuf auteurs des attentats étaient belges (dont Abdelhamid Abaaoud, fiché et recherché en Belgique ; ainsi que Salah Abdeslam, et son ami Mohamed Abrini, toujours en cavale).

Depuis la mi-novembre, la police et la justice belge ont déjà renforcé leurs efforts pour s'attaquer à la filière jihadiste franco-belge. Onze personnes ont été arrêtées et inculpées en Belgique.

La France et la Belgique appuient également la volonté de la Commission européenne de modifier les règles de libre circulation dans l'espace Schengen, "afin notamment d'instaurer de manière systématique et obligatoire le contrôle aux frontières extérieures", y compris pour les ressortissants européens. Les deux pays soutiennent par ailleurs la mise en place d'une "agence européenne des garde-frontières et des garde-côtes".

<http://www.france24.com/fr/20160202-france-belgique-cooperation-anti-terroriste-pacte-europeen-securite-valls-michel>

Document 3. La coopération franco belge, dans la lutte contre le terrorisme.

ESPACE SCHENGEN

SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN
Ce fichier informatique européen permet aux services responsables des contrôles aux frontières, policiers et douaniers, et aux autorités judiciaires d'un État Schengen de disposer de données sur des personnes signalées et des objets et véhicules recherchés.

MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN
À la suite des attentats du 11 septembre 2001, la procédure du mandat d'arrêt européen est adoptée pour faciliter l'extradition, d'un État membre à un autre, de personnes condamnées.

SYSTEME ECRIS
Depuis avril 2012, ce système connecte les bases de données contenant les casiers judiciaires permettant ainsi de faciliter, uniformiser et accélérer l'échange d'informations sur les condamnations sous forme électronique entre les pays de l'UE.

FONDS DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE
Afin de promouvoir la mise en œuvre de la coopération pour l'application du droit de l'UE, la gestion des risques et des crises et le contrôle des frontières extérieures de l'Union, le FSI a été mis en place pour la période 2014-2020.

REGISTRE DES PASSAGERS AÉRIENS (PNR)
Le PNR a été créé aux États-Unis à la suite des attentats de 2001. Il s'agit d'un ensemble de données collectées par les compagnies aériennes lors de la réservation d'un vol ou de l'enregistrement. La Directive sur les données des dossiers passagers de l'UE a été adoptée en avril 2016 par le Parlement européen. Elle permet d'harmoniser la récolte de ces données, qui sont désormais accessibles aux États à des fins de prévention et de détection de « crimes graves » ou d'actes terroristes. Les États membres disposent d'un délai de deux ans pour transposer ce texte dans leur droit national.

AIRPOL
Le réseau Airpol a pour objectif d'augmenter la sécurité générale des aéroports européens ainsi que de l'aéronautique civile grâce à une collaboration plus intensive et plus structurelle entre les États membres.

ATLAS
Le réseau Atlas réunit depuis 2001 toutes les forces d'intervention des pays de l'Union européenne, plus la Suisse et la Norvège. Des entraînements conjoints sont régulièrement organisés. Pour la France, il s'agit du GIGN et du RAID.

RAN
Le Réseau de Sensibilisation à la Radicalisation met en relation et soutient les acteurs engagés dans la lutte contre la radicalisation violente et le recrutement de personnes à des fins terroristes. Son budget a été augmenté à 25 millions d'euros sur quatre ans.

ESPACE SCHENGEN

26 états
22 de l'UE
4 tiers

Etats membres de l'UE faisant partie de l'espace Schengen
Etats membres de l'UE ne faisant pas partie de l'espace Schengen
Etats tiers faisant partie de l'espace Schengen

EBCG
Le Système européen des garde-frontières et garde-côtes est un partenariat entre l'agence Frontex et les autorités nationales des États membres. Il vise à renforcer la protection des frontières de l'espace Schengen en cas de pression migratoire ou de criminalité transfrontalière. Le Parlement européen a voté sa création en juillet 2016.

Document 2. Agir contre le terrorisme, les moyens d'action.

A l'aide de ces documents présenter les engagements et les moyens de la Défense nationale contre le terrorisme à l'échelle nationale :

Il aura duré près de deux ans, 719 jours très exactement. L'état d'urgence décrété par François Hollande dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015, prorogé à six reprises par le Parlement, prend fin ce 1^{er} novembre 2017 à minuit. Personne, ni à l'Elysée ni à Matignon, n'avait alors imaginé une telle durée, inédite depuis la guerre d'Algérie. Concrètement, l'état d'urgence instaure un droit d'exception qui confère au ministère de l'intérieur des pouvoirs réservés en temps normal à l'autorité judiciaire. Régi par une simple loi votée en 1955 dans le contexte de la guerre d'Algérie, il a d'ailleurs été adapté et durci au cours de ces vingt-trois mois.

Pour l'appliquer, la France a dû mettre entre parenthèses la Convention européenne des droits de l'homme. Paris a recouru à l'article 15 qui permet « *en cas de guerre ou en cas d'autre danger public menaçant la vie de la nation* » de déroger aux obligations de la Convention de Strasbourg, sauf à celles bannissant la peine de mort et la torture. Et va devoir notifier qu'il la réintègre pleinement.

L'instauration de l'état d'urgence a été unanimement comprise au vu de la crise aiguë qui frappait le pays. Ses renouvellements, beaucoup moins. Mais, l'opinion, tétanisée par la flambée du terrorisme islamiste, a clairement soutenu le maintien de ce régime d'exception et l'inflation sécuritaire qui l'a accompagné.

http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/10/31/la-fin-de-l-etat-d-urgence_5208400_1653578.html

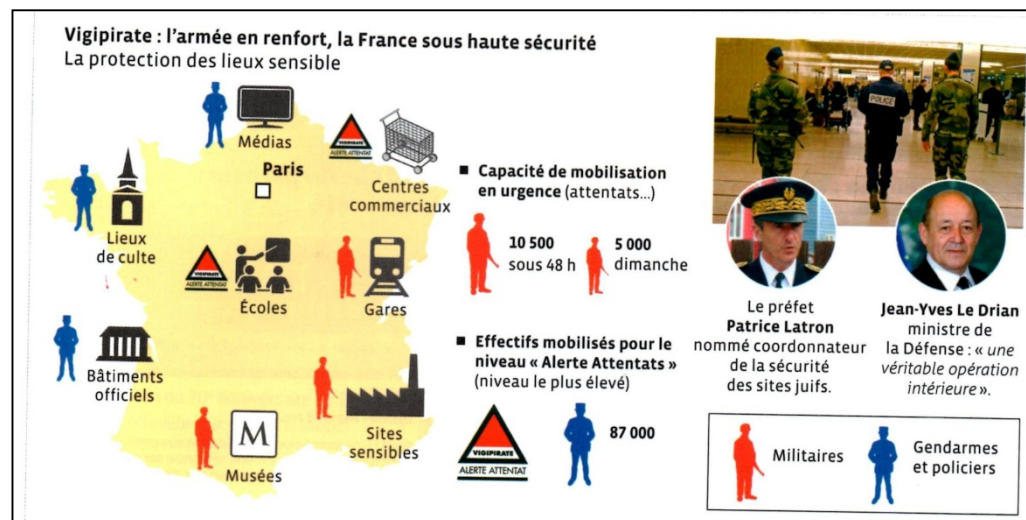
Document 1. La fin de l'Etat d'urgence.



La protection du territoire national

Durant le week-end de la Pentecôte, six interventions ont été déclenchées par le Centre National des Opérations Aériennes (CNOA) de Lyon-Mont-Verdun à la suite de survols des centrales nucléaires de Chooz, Saint-Laurent-des-Eaux, Gravelines et Saint-Alban, interdites de survol. Ces actions font partie de la mission confiée au CNOA, qui assure la sécurité de l'espace aérien national 24h/24 et 7j/7.

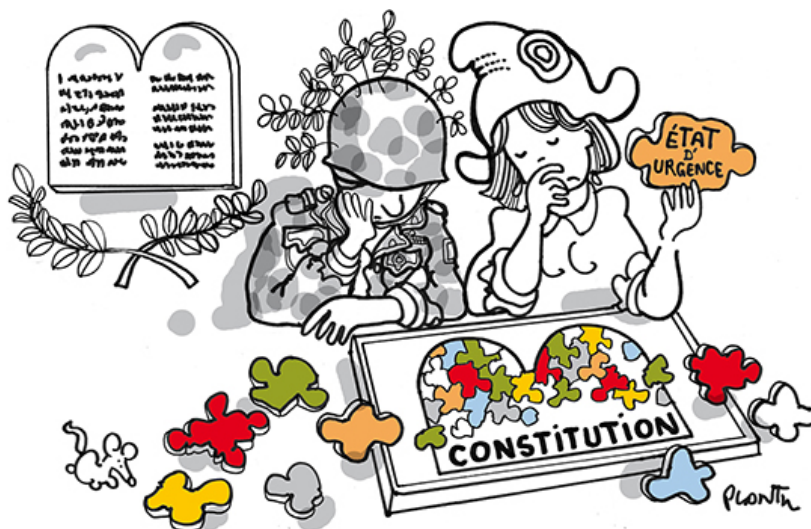
Document 3. Protéger le territoire national.



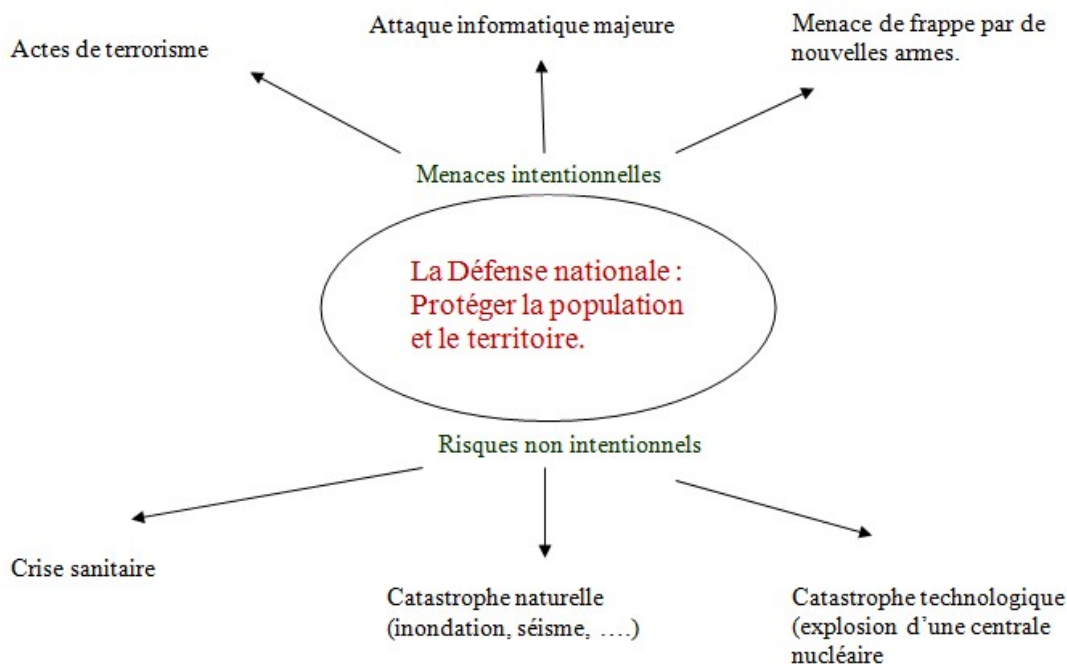
Document 2. Le plan Vigipirate et Sentinelle.

Au cours de la 2^{ème} heure :

- Un travail autour de la caricature de Plantu du 3 décembre 2015 dans le Monde et d'extraits de grands textes de droit (Art 4 DDHC et Art 1 et 15 CESDC) permet de travailler le sens d'une caricature et faire le lien avec des textes de droit, de poser le débat autour des libertés en tension (liberté / sécurité).



- [Extrait du journal France 2](#) permet de constater que la protection du territoire et de la population ne concerne pas que la lutte contre le terrorisme mais également d'autres missions comme l'aide aux populations lors de catastrophes naturelles.
- trace écrite de ces 2 séances autour d'un schéma, qui complète le travail spécifique déjà réalisé autour du terrorisme (menaces intentionnelles) et le visionnage sur l'extrait du journal télévisé (menaces non intentionnelles) :



Séance 3 : la défense nationale, l'organisation (comment ?)

Autour du domaine du DROIT et REGLE.

Objectifs et connaissances :

- comprendre les principes qui régissent la Défense nationale.
- identifier les étapes du parcours d'une loi.

Déroulement de la séance :

Accroche :

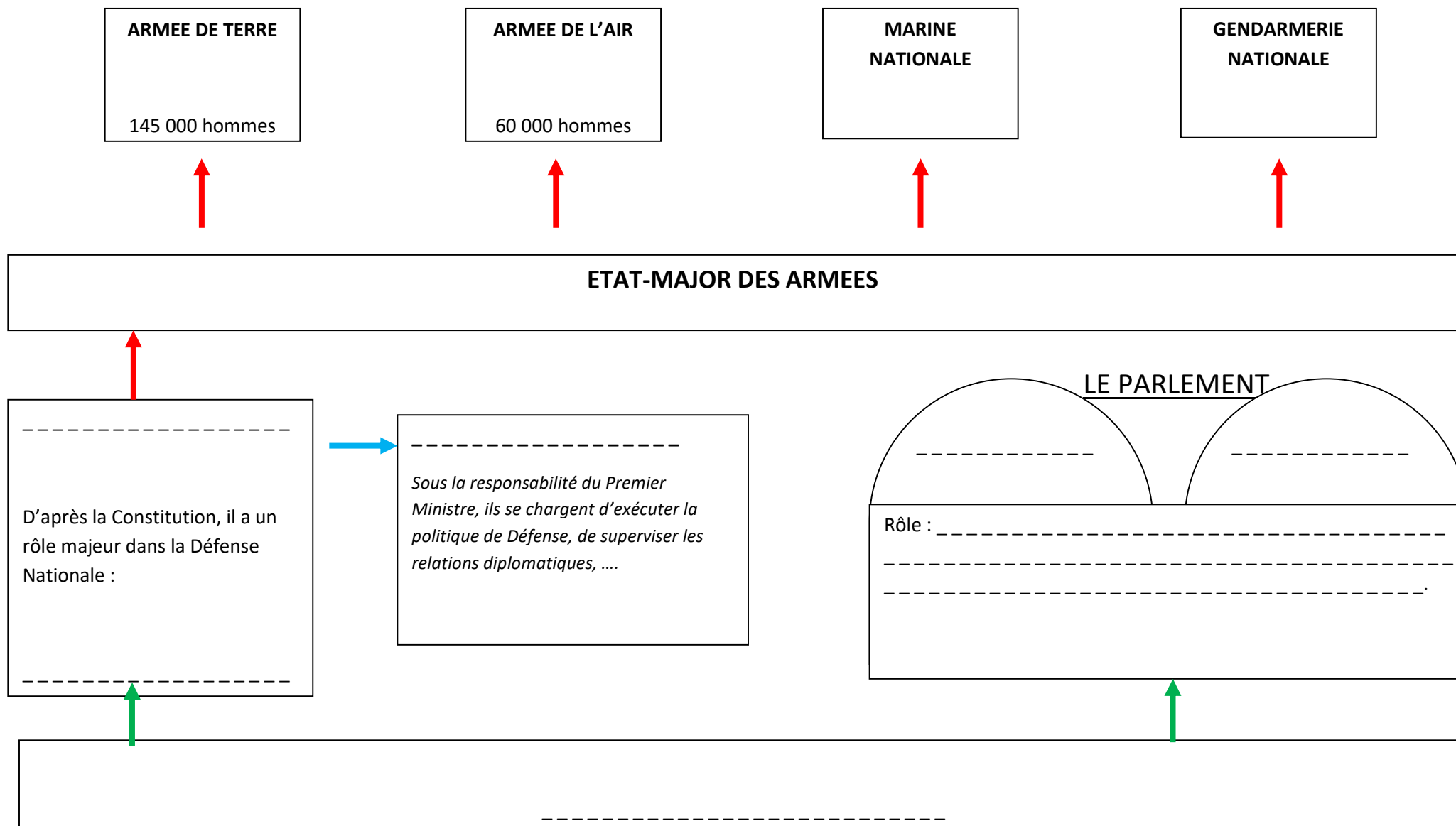
- image de la descente des Champs-Élysées du président Macron lors du défilé du 14 juillet 2017 permet à travers les symboles, les acteurs, les postures de saisir l'organisation de la Défense nationale.



Mise en activité des élèves :

- les élèves à l'aide de 2 documents les élèves complètent l'organigramme de la Défense nationale française.
 - Document 1. Extraits de la Constitution de la Vème République.
 - Document 2. La loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

Organigramme de la Défense Nationale française.



Légende : → Nomme → Elit → Commande 1 → Parcours de la loi antiterrorisme avec ses dates.

Documents permettant de compléter l'organigramme :

EXTRAITS DE LA CONSTITUTION DE LA Ve REPUBLIQUE :

Titre II : Le Président de la République.

Article 5- Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

Article 13- Il nomme aux emplois civils et militaires de l'Etat.

Article 15- Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la défense nationale.

Source : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur.5074.html#titre1>

Document : Loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

Où en est-on ?

La loi a été promulguée le 30 octobre 2017 et publiée au Journal Officiel du 31 octobre 2017. Présentée au Conseil des ministres du 22 juin 2017 par M. Gérard Collomb, ministre de l'intérieur, le projet de loi avait été adopté en première lecture, avec modifications, par le Sénat le 18 juillet 2017 et par l'Assemblée nationale le 3 octobre 2017. La procédure accélérée a été engagée par le Gouvernement le 28 juin 2017.

Après accord en commission mixte paritaire, le texte définitif du projet de loi avait été adopté par l'Assemblée Nationale le 11 octobre 2017 et par le Sénat le 18 octobre 2017.

De quoi s'agit-il ?

Le projet de loi vise à doter l'Etat de nouveaux instruments de lutte contre le terrorisme afin de pouvoir mettre fin au régime dérogatoire de l'état d'urgence. Pour cela, le projet de loi intègre dans le droit commun des dispositions jusque-là réservées à l'état d'urgence. [Par exemple :]

Le ministre de l'intérieur pourra décider des mesures de surveillance à l'encontre de toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre publics. Le ministre pourra imposer à la personne de ne pas se déplacer à l'extérieur d'un périmètre géographique déterminé, qui ne peut être inférieur à la commune[...]. La délimitation de ce périmètre doit permettre à l'intéressé de poursuivre sa vie familiale et professionnelle. Cette mesure peut être assortie de l'obligation de se présenter au maximum une fois par jour aux services de police ou aux unités de gendarmerie (cette obligation peut être levée en cas de port d'un bracelet électronique).

Deux autres mesures pourront être prononcées pour favoriser la surveillance : déclaration des numéros d'abonnement et identifiants techniques de tout moyen de communication électronique ; interdiction de se trouver en relation avec certaines personnes dont il existe des raisons sérieuses de penser que leur comportement constitue une menace pour la sécurité publique.

Source :

<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-renforcant-securite-interieure-lutte-contre-terrorisme.html>

A l'issue de ces 3 séances les élèves complètent une carte heuristique autour des liens unissant le citoyen à la Défense nationale, cette carte heuristique sert d'évaluation mais également de support pour une présentation lors de l'oral de fin d'année.

